



Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 12 Mai 2026

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 12 Mai** à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Jean-Christophe SAVE, Marie-Claire RANVIER, , Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Alice COURANJOU, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Gilles TEULADE, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT,

Absents excusés : Manuel HOUSSAIS, David BONGARD

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Didier BOURLON

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 12

Ordre du jour :

Direction Générale	Services Généraux	Adoption du PV du BC du 23 avril 2026
Finances	Services Généraux	Engagement des dépenses dans le cadre des délégations
Direction Générale	Services Généraux	Commissions : règlement des commissions, règlement sur le conflit d'intérêt
OT	OT	Tarifs boutique
OT	OT	Tarifs sortie pêche à l'écrevisse
OT	OT	Tarifs cartes de pêche 2026
Tourisme	Tourisme	Mise en place du conseil d'exploitation
Action Sociale	Action Sociale	Pose de la 1ère pierre de la micro-crèche
Action Sociale	Action Sociale	Demande de subvention dans le cadre du RASED
Déchets ménagers	Déchets ménagers	Projet de réemploi informatique européen E6
Mobilité	Mobilité	Convention autopartage CCBLM / Pays Nivernais Morvan (coordination, communication)
Développement durable	Développement durable	Exposition sur les forêts
Numérique	Numérique	Modification des secteurs des conseillers numériques
Numérique	Numérique	Organisation d'une conférence IA (grand public)
Urbanisme	Urbanisme	Validation des principes de l'OAP de la ZAE de Cercy-la-Tour
Urbanisme	Urbanisme	Avis sur les PC photovoltaïques de Tamnay-en-Bazois
Ressources humaines	Ressources humaines	Politique RH
Ressources humaines	Ressources humaines	Dispositifs Insite (accueil de stagiaires et de jeunes)
Voirie	Voirie	Point sur les études et travaux des ouvrages d'art
Tourisme	Tourisme	Etang de chèvres

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 12 Mai 2026

Secrétaire de séance : Didier BOURLON

Numéro	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_BC_045	Direction générale	Services généraux	Adoption du PV du BC du 23 Avril 2026
2026_BC_046	Office de Tourisme	Office de Tourisme	Tarifs boutique : Livre patrimoine Saint Honoré les Bains
2026_BC_047	Office de Tourisme	Office de Tourisme	Tarifs sortie pêche à l'écrevisse
2026_BC_048	Office de Tourisme	Office de Tourisme	Tarifs des cartes de pêche 2026
2026_BC_049	Déchets Ménagers	Déchets Ménagers	Projet de réemploi informatique européen E6
2026_BC_050	Mobilité	Mobilité	Convention autopartage CCBLM / Pays Nivernais Morvan (coordination, communication)
2026_BC_051	Numérique	Numérique	Modification des secteurs des conseillers numériques

Direction Générale

Services Généraux – Adoption du PV du BC du 23 avril 2026

2026_BU_045

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 23 avril 2026.

Finances

Services Généraux – Engagement des dépenses dans le cadre des délégations

Madame la Présidente explique que les arrêtés de délégations de fonctions et de signature ont été signés. Dans ce cadre, chaque Vice-Président peut engager des dépenses pour un montant de 20 000 € HT. En lien avec le service concerné et le pôle finances, il convient de s'assurer au préalable de la disponibilité budgétaire au moment de la signature en fonction des crédits prévus au BP, des dépenses déjà réalisées et des engagements en cours (devis signés mais non payés).

Afin de faciliter la gestion, un circuit de validation dématérialisé est en cours de mise en place. Pour sa mise en œuvre, chaque vice-président devra alors être équipé d'une signature électronique certifiée (payante).

Direction générale

Commissions : règlement des commissions, règlement sur le conflit d'intérêt

Madame la Présidente explique que, une fois la période d'inscription achevée (après le 18 mai), la Présidente convoquera les commissions thématiques. Les agents ont accès à un agenda commun des commissions pour éviter les doublons de réunion.

Lors de la première réunion, une présentation commune a été préparée pour informer sur l'organisation générale de la Communauté de commune.

Un règlement des commissions avait été élaboré et a été mise à jour. *Voir document joint*

De même, un règlement sur la prévention des conflits d'intérêt avait été validé en conseil communautaire. *Voir document joint*

Des fiches par compétence ont été élaborées.

→ Ces documents pourraient être transmis aux élus avec la convocation à la commission.

Par ailleurs, le règlement intérieur des assemblées devra être validé par le conseil communautaire dans les 6 mois après le renouvellement des instances.

Tourisme

Modification des statuts de la régie intercommunale de l'Office de tourisme Rives du Morvan

Cf annexe – Proposition de modifications des statuts de l'Office de tourisme

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme Rives du Morvan est organisé sous forme de régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière, créée par délibération du 24 janvier 2017. Ses statuts n'ont pas été modifiés depuis et doivent être mis à jour pour plus de cohérence avec le fonctionnement quotidien.

L'article 3 relatif à la composition du Conseil d'exploitation prévoit que le 1^{er} collège est composé de 12 élus du Conseil communautaire. Or les maires ont pu désigner des élus municipaux en charge du tourisme non élus communautaires. Il est proposé d'avoir la possibilité de désigner des conseillers municipaux.

L'article 3.5 relatif aux règles de fonctionnement doit préciser les sujets pour lesquels le Conseil d'exploitation est compétent, notamment pour la fixation des tarifs de la régie boutique de l'Office de tourisme. Pour gagner en souplesse, il est proposé que le Vice-président Tourisme puisse en décider.

Dans l'article 5, il est proposé une délégation de signature au Vice-président Tourisme et à la Directrice pour les dépenses inférieures à 1 000€.

Les statuts actuels ainsi que le projet de statuts modifiés sont joints *en annexe* de la présente note, afin de permettre aux élus d'en apprécier les évolutions.

Le bureau communautaire est favorable aux modifications proposées.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux statuts de la régie intercommunale de l'Office de tourisme Rives du Morvan.

Mise en place du Conseil d'exploitation

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2017 créant une régie intercommunale pour l'Office de tourisme dotée de la seule autonomie financière,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2017 approuvant les statuts de la régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public à caractère administratif de l'Office de tourisme,

Considérant que le Conseil d'exploitation est constitué de 20 membres : 12 élus (communautaires ou non) et 8 membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme.

Il sera proposé au conseil communautaire de désigner les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme figurant dans le *tableau annexé* à la présente note.

Tarifs boutique

Livre patrimoine Saint Honoré les Bains

2026_BU_046

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'afin d'étoffer la gamme de produits en lien avec la Station thermale, l'Office de tourisme a fait l'acquisition d'un nouvel ouvrage édité en partenariat avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté qui sera vendu au bureau d'information touristique de Saint-Honoré-les-Bains.

Le projet a été porté par la Région BFC pour un budget de 12 000€. La commune et l'Office de tourisme ont contribué à hauteur de 2 000€ chacun.

200 exemplaires ont été remis gratuitement à l'Office de tourisme.

Livre patrimoine Saint-Honoré-les-Bains

Le prix de vente public est de 10€.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, adopte le tarif proposé ci-dessus pour la régie boutique de l'Office de tourisme.

Tarifs sortie pêche à l'écrevisse

2026_BU_047

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme organise depuis quelques années des initiations à la pêche à l'écrevisse. Elles se déroulent au bord de la Dragne et sont encadrées par les bénévoles de l'AAPPMA la Truite moulinoise.

Afin d'absorber une partie du coût des cartes de pêche, l'association a proposé à l'Office de tourisme une augmentation du tarif de la sortie.

Il est proposé les tarifs suivants :

- 6€ pour les plus de 12 ans
- 2€ pour les moins de 12 ans.

50% des sommes encaissées seront reversées à l'AAPPMA la Truite moulinoise.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, adopte ces tarifs pour la régie boutique de l'Office de tourisme.

Tarifs des cartes de pêche 2026

2026_BU_048

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le Bureau d'Information touristique de Moulins-Engilbert vend des cartes de pêche, il n'y a pas de commission pour l'OT sur ces ventes.

Le montant des ventes est reversé à la Fédération de Pêche de la Nièvre qui ensuite en attribue une partie à l'AAPPMA locale.

Il s'agit de mettre à jour les tarifs dans la régie Boutique de l'Office de tourisme.

Les tarifs publics, communiqués par la Fédération de Pêche de la Nièvre, doivent être adoptés par le bureau :

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA NIÈVRE			Tarifs 2025 en €	Tarifs 2026 en €
Cartes annuelles	Personne majeure	Carte départementale Nièvre	85	87
		Carte interdépartementale EHGO	112	114
	Personne mineure		26	27
	Découverte		7	8
Promotionnelle Femme		41	42	
Cartes périodiques	Journée	12	12	
	Hebdomadaire	36	36,50	
Personne majeure sans CPMA			43,80	45,20
Journée sans CPMA			7,10	6,80
Hebdomadaire sans CPMA			21,80	22,10

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs afin de procéder au reversement des ventes passées et à venir.

Action sociale

Pose de la première pierre de la micro-crèche Entre Loire et Morvan

M. Jean-Christophe SAVE, Vice-Président en charge de l'action sociale, explique que, dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance et de l'attractivité du territoire, la Communauté de commune poursuit la mise en œuvre de projet de création d'une micro-crèche à Fours. La première réunion de chantier a eu lieu le 27 avril 2026.

A ce titre, il est proposé par le Centre Social Entre Loire et Morvan, d'organiser au mois de juin, la cérémonie de la pose de la première pierre. Cet événement marquerait le lancement officiel des travaux et constituerait un moment important de valorisation de l'action communautaire auprès des partenaires institutionnels et des habitants.

Cette cérémonie se déroulera en présence des élus, des représentants des partenaires financiers, ainsi que des acteurs locaux impliqués dans le projet.

La pose de la pierre de la micro-crèche Entre Loire et Morvan aura lieu le jeudi 18 juin à 14h.

Demande de subvention dans le cadre du RASED

M. Jean-Christophe SAVE, Vice-Président en charge de l'action sociale, explique que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Corbigny sollicite chaque année la CCBLM pour une demande de subvention correspondant au nombre d'élèves suivis sur notre territoire.

Les années précédentes, la CCBLM ne répondait pas positivement à cette demande, n'ayant pas de compétence scolaire.

Chaque année, la somme de 25€ par élève est demandée. Les communes concernées sont celles du secteur du Bazois. Les autres EPCI participent.

Le RASED de Corbigny a déploré, lors de son assemblée générale, que la Communauté de Commune Bazois Loire Morvan ne participait pas à son fonctionnement.

Les RASED des autres secteurs de la CCBLM ne nous sollicitent pas.

Un rendez-vous est programmé avec le RASED de Corbigny pour échanger sur ce sujet. La date reste à convenir.

Déchets ménagers

Projet de réemploi informatique européen E6

2026_BU_049

M. Patrick LORGÉ, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que Nièvre Numérique est partie prenante d'un projet Européen E6 (pour Ecosystèmes Européens pour l'Extension de la durée de vie des Équipements Électriques et Électroniques) qui a pour but de prolonger la durée de vie des équipements électriques et électroniques.

Des rencontres ont eu lieu lors de la journée Cesar 58 avec le service déchets ménagers, puis le mercredi 29 avril avec Nièvre Numérique et le service développement de la CCBLM et enfin le 5 mai dernier pour aborder les différents points de ce projet.

Le projet, lancé en janvier 2024 pour une phase de test jusqu'en 2027, a permis de créer un écosystème sur la région de Nevers avec Nièvre Numérique. L'Europe cherche à présent à capitaliser ces tests sur 4 nouveaux périmètres. Nièvre Numérique estime que la CCBLM est un territoire assez mûr pour envisager de travailler ce sujet.

Il s'agit d'un projet de 800 000€ financés à 60% par le FEDER. Pour notre territoire, c'est environ 70 000€ de dépenses estimées et 60% de financements.

L'objectif de ce projet sera de :

1. cartographier les flux qui arrivent en déchetterie et les acteurs du territoire susceptibles d'intervenir sur le sujet
2. élaborer un plan d'actions (en utilisant l'expérience des premiers territoires test)
3. de tester le plan d'actions
4. essaimer à nouveau et développer une filière sur notre territoire permettant d'allonger la durée de vie d'une ou plusieurs familles de D3E.

Les principales questions de :

- Compétence de la CCBLM (qui a transféré le traitement au SIEEEN)
- D'acceptabilité et de poursuite de financement par les éco-organisme sur les D3E (déchet d'équipement électrique et électronique)

Ont été levés, ce qui permet à la CCBLM d'envisager de répondre à l'appel à candidature actuellement en cours.

Les intérêts pour la CCBLM sont de pouvoir mettre en place une filière, si possible pérenne, sur l'allongement de la durée de vie des D3E. En effet, de nombreux objets jetés sont encore fonctionnels ou ne nécessitent que de faibles réparations. Ils ont encore une valeur économique. De plus, cela permettrait de réduire les flux transférés depuis nos déchetteries vers les centres de broyages et pourrait également, à terme, réduire les flux en déchetterie, selon la filière mise en place.

Il pourrait s'agir de Repair cafés, de réparation et revente par les EBE, etc.

Enfin, ce projet permet d'inscrire la CCBLM dans un projet vertueux et de développement durable innovant et peu répandu en France.

Notre réponse est attendue pour le 28 mai au plus tard, mais doit être formalisée en amont pour que le chef de file du projet puisse en tenir compte et l'intégrer dans sa réponse à l'appel à candidature. Nous ne répondrons pas directement mais par l'intermédiaire du chef de file.

Nièvre Numérique se présente en facilitateur et sera également un soutien pour répondre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à déposer la candidature de la CCBLM comme nouveau territoire au projet E6.

Mobilité

Convention autopartage CCBLM / Pays Nivernais Morvan (coordination, communication)

2026_BU_050

M. Jean-Christophe SAVE, Vice-Président en charge de la mobilité, explique que le dispositif autopartage est en cours de déploiement sur la CCBLM et particulièrement sur les communes de Chatillon en Bazois, Luzy et Cercy-La Tour.

Ce dispositif vise à améliorer la mobilité en milieu rural via une solution accessible, économique et durable. Une première phase prévoit le déploiement de 3 véhicules, avec une mise en service au second semestre 2026 pour une durée expérimentale de 2 ans.

Point d'étape :

- Châtillon : La borne ENEDIS installée.
- Luzy : Intervention ENEDIS le 20/05/2026
- Cercy-la-Tour : Devis ENEDIS en cours de signature suite à un changement d'emplacement.

Après l'installation ENEDIS, CLEM (le prestataire choisi pour l'autopartage) pourra venir installer les bornes autopartage avant l'été. Un électricien devra aussi intervenir en particulier à Luzy.

Le projet est coordonné par le Pays Nivernais Morvan. Pour encadrer cette coordination, il est proposé la convention jointe entre le Pays et les 3 EPCI participants.

Dans cette convention, le Pays Nivernais Morvan s'engage à :

- Désigner un.e chef.fe de projet pour suivre le projet dans sa phase de lancement, de mise en service, d'évaluation et d'essaimage
- Coordonner et animer le projet, avec ses différents acteurs.
- Organiser à minima un comité de pilotage annuel et des réunions techniques régulières

- Faciliter la prise de décision collective, notamment pour ce qui est des conditions d'utilisations et leur mise à jour, du nom et du logo du service, et des campagnes de communication destinées à visibiliser le service auprès des usagers.
- Assister les Communautés de Communes dans l'identification des financements adaptés tant pour l'acquisition des véhicules, que pour les phases de fonctionnement et d'essaimage du service.

Les Communautés de Communes s'engagent à :

- Désigner un.e référent.e technique pour suivre le projet dans sa phase de préfiguration, de lancement et de mise en service.
- Participer à un comité de pilotage annuel et aux réunions techniques régulières.
- Proposer des conditions d'utilisations (politique tarifaire, durée maximum de location, nombre de locations actives par usager.ère, etc) harmonisées sur l'ensemble du service, décidées par approbation des trois Communautés de Communes.
- Le cas échéant, participer à la révision des conditions d'utilisations.
- Utiliser un nom et un logo de service harmonisé et choisi de façon collégiale.
- Communiquer sur le service par tous les canaux de communication qui sont habituellement les leurs et avec tous les supports décidés en réunions techniques.
- Suivre le projet avec leurs Communes concernées.
- Partager les données qui permettront d'évaluer le projet (statistiques d'utilisation du véhicule, coûts de maintenance, temps d'implication des agents).

Après en avoir, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente la signature de la convention.

Développement durable

Exposition sur les forêts

M. Patrick LORGÉ, Vice-Président en charge du développement durable, explique que, conformément à son projet de territoire 2021-2026 et notamment son action 5.1.1, le Pays Nivernais Morvan travaille depuis 1 an sur le sujet des forêts et particulièrement sur la capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics.

Dans ce cadre, le Pays a signé une convention avec l'Association des Communes Forestières de Bourgogne Franche-Comté (URACOFOR) pour mener un plan d'action intégrant plusieurs volets.

L'un des volets concerne la sensibilisation des publics aux enjeux forestiers : **Faire connaître les effets du changement climatique et ses conséquences sur la sylviculture.**

Il s'agit de communiquer et valoriser les connaissances disponibles et faire connaître les bonnes pratiques pour aider les forêts à s'adapter au changement climatique en mettant à disposition l'exposition itinérante sur le thème « *Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face au changement climatique* », idéalement pour 1 mois sur chaque EPCI.

Chaque EPCI est sollicité pour accueillir l'exposition. Celle-ci est gratuite, comporte 6 modules et est adaptable en fonction de la taille de la salle choisie (*voir document en annexe*).

Les commissions n'ayant pas été réunies, le bureau communautaire propose que l'exposition soit accueillie à l'École de Production une fois les travaux terminés (en septembre normalement). L'exposition peut aussi tourner sur plusieurs sites.

Modification des secteurs des conseillers numériques

2026_BU_051

Mme Florence CIBCK, Vice-Présidente en charge du numérique, explique que, dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a lancé en 2021 le dispositif « Conseiller numérique » piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Depuis avril 2024, la CCBLM embauche 2 conseillers numériques. Ces postes sont financés en partie pendant trois ans (jusqu'au printemps 2027).

Initialement, le découpage territorial était effectué entre une zone Ouest (comprenant les bassins de Châtillon-en-Bazois et Cercy-la-Tour) et une zone Est (avec les bassins de Moulins-Engilbert et de Luzy).

Suite au décès de Christophe MOQUET fin mars (intervenant comme conseiller numérique sur la zone Ouest), et au COPIL CNFS du 5/05 en présence de la Mission numérique et du Conseil Départemental, une nouvelle sectorisation Nord/ Sud est proposée [Cf. document en annexe].

Arnaud BOURSILLON couvrirait la zone nord et le second conseiller numérique la zone sud.

D'ici l'embauche du second conseiller numérique, Arnaud BOURSILLON et Loïk JECKER (employé de la mission numérique) se partageront le territoire au mieux.

Enfin, il est proposé que le second conseiller numérique soit basé administrativement au tiers-lieu « Notre Moulin » à Luzy. Une convention avec la mairie de Luzy devra être établie.

L'offre d'emploi est parue depuis le 7/05.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide cette modification de secteur ainsi que la résidence administrative à « Notre Moulin » à Luzy.

Organisation d'une conférence sur l'intelligence artificielle

Mme Florence CIBCK, Vice-Présidente en charge du numérique, explique que la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan et la CCBLM souhaitent proposer une conférence thématique autour de l'IA, à destination du grand public. La manière dont fonctionne l'Intelligence Artificielle, quelles en sont ses utilisations et quels en sont les coûts pour la planète seront les grandes thématiques abordées pendant 1h30 à 2h de temps.

Cette conférence se **déroulera le mercredi 17 juin à 18h** dans la salle Sidney Bechet de Saint-Honoré-les-Bains.

Les membres du Bureau communautaire sont invités à communiquer sur cette conférence et à y participer. Une invitation sera envoyée à toutes les mairies et la communication leur sera transmise pour diffusion.

Validation des principes de l'OAP de la ZAE de Cercy-la-Tour

M. Gilles TEULADE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que la Communauté de communes Bazois Loire Morvan souhaite étendre cette zone d'activités afin de conforter l'attractivité économique du territoire. Au moins une entreprise s'est d'ores et déjà positionnée pour s'y installer.

Le secteur concerné par l'OAP s'étend au total sur **16,52 ha** et est constitué de plusieurs entités :

- Des lots déjà aménagés et desservis par la voie de desserte, pour partie en cours de commercialisation ;
- Des parcelles accueillant un ancien corps de ferme et ses dépendances, au Nord- Ouest ;
- Des espaces agricoles au Sud constitués de prairies et cultures.
- Un secteur dans l'OAP mais exclu de la zone d'activité : une habitation en bord de route départementale, à préserver.



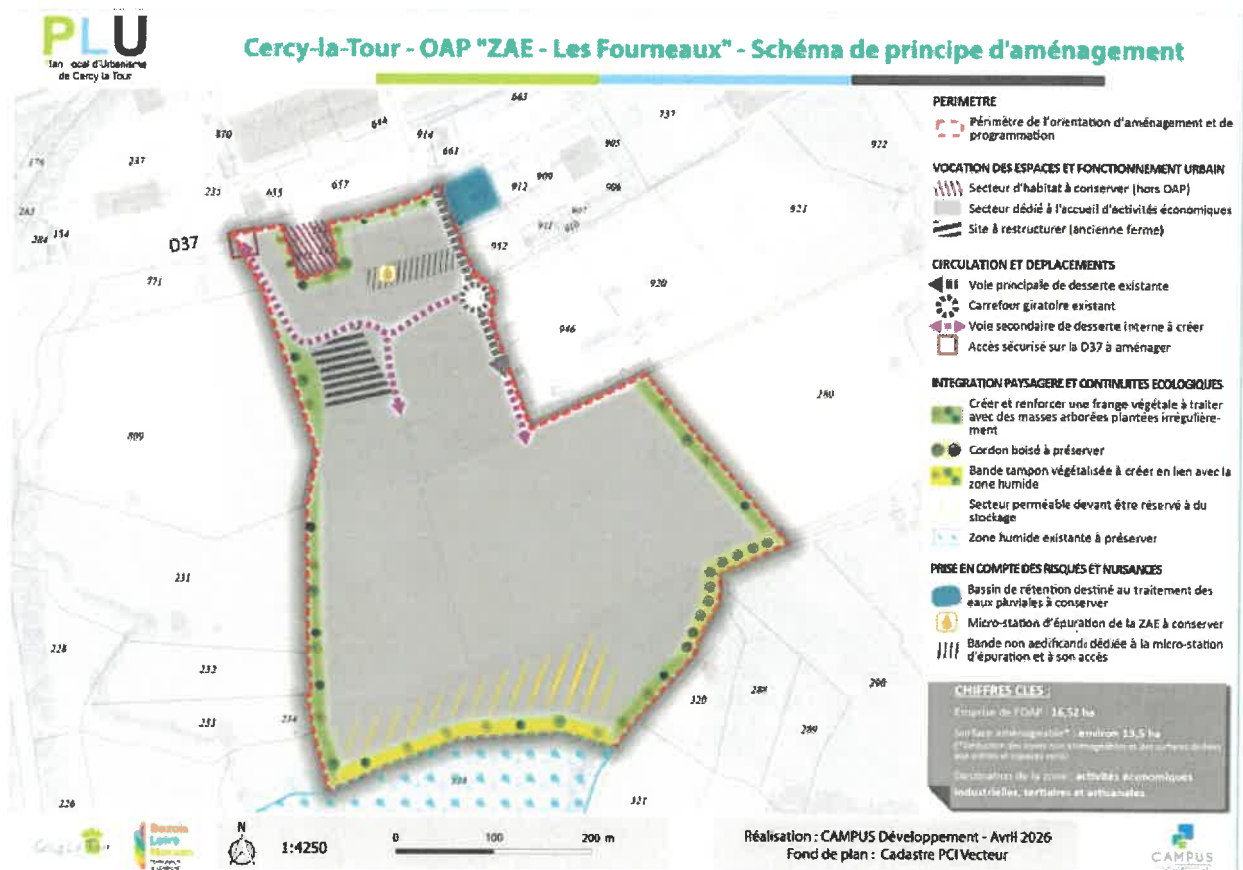
Le site est à vocation d'accueil d'activités économiques, en priorité des activités industrielles, tertiaires ou artisanales.

La réflexion sur la programmation en termes de principes de déplacement, d'intégration paysagère et de mise en valeur des continuités écologiques et de gestion des risques et nuisances, a permis d'aboutir à ce schéma de principe d'aménagement suivant à valider pour permettre au bureau d'étude de poursuivre son travail de mise en forme.

Ces OAP prévoient donc une clôture de l'espace par des haies, de façon moins dense sur le front de départementale. Elles prévoient également de grands principes de circulation afin de pouvoir envisager la desserte non seulement par l'accès actuel de la ZAE, mais également, si besoin, par l'accès existant déjà de l'autre côté de l'habitation (en direction de l'ancienne ferme, actuellement non habitée et propriété d'une entreprise).

Il est également prévu un espace un peu plus important qu'actuellement autour de la station d'épuration des eaux usées, pour permettre son extension en cas de forte population sur la zone qui nécessiterait de revoir sa capacité.

Cela permettra d'aboutir à un arrêt du projet de révision en juin.



Ce principe d'aménagement est présenté en PJ (version provisoire des OAP, plan et comparaison des surfaces avant et après révision).

Le bureau communautaire valide ce principe d'aménagement.

Il sera proposé au conseil communautaire d'arrêter le projet du PLU de Cercy-la-Tour.

Avis sur les PC photovoltaïques de Tamnay-en-Bazois

M. Gilles TEULADE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que l'entreprise Landes 10-Energy-filiale du Groupe WATT-co acteur spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables souhaite implanter un projet de parc agrivoltaïque à Tamnay en Bazois. *Cartes et synthèse plus détaillée en PJ.*

Ce projet consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles, en compatibilité avec le maintien de l'activité agricole. La surface totale du site clôturé représente 32,9 hectares, répartis entre 19,92 hectares pour la zone nord et 12,99 hectares pour la zone sud. A cet effet, 2 permis de construire ont été déposés pour ces 2 zones de projets.



La production d'Énergie estimée est de **18 MW** correspondant à la consommation de près de 11 000 habitants en France. Le projet a été présenté aux élus locaux, notamment à la mairie de Tamnay-en-Bazois, Chougny et Maux et à la Communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Dans **le volet urbanisme**, la commune de Tamnay en Bazois est régie par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) ce qui autorise l'implantation d'équipements collectifs en zones non urbanisées, sous réserve de leur compatibilité avec les activités agricoles, pastorales ou forestières. Depuis la loi du 10 mars 2023, les parcs agrivoltaïques répondent à cette exigence.

Après lecture du dossier, la CCBLM a relevé quelques observations et remarques à prendre en compte, à savoir :

- Rappeler à l'entreprise que la Communauté de communes est actuellement en cours d'élaboration de son PLUi, contrairement à ce qui est indiqué dans le résumé non technique du dossier (cf. page 29 du résumé non technique – RNT, joint en annexe).
- La CCBLM s'interroge sur des mesures de préservation des continuités écologiques et paysagères. Il convient de s'assurer de la préservation et de la création des haies paysagères car le site du projet étant situé entre deux espaces boisés, les parcelles agricoles et les haies résiduelles pouvaient constituer un corridor de déplacement pour certaines espèces et risquent d'être supprimées.

- Elle souhaite que les 32,9 hectares concernés par le projet ne soient pas comptabilisés dans l'enveloppe des 46 hectares urbanisables prévue dans le cadre de la loi ZAN, il s'agit donc de s'assurer que le projet relève bien de l'agrivoltaïsme et qu'il ne s'agisse pas d'un parc photovoltaïque consommateur d'ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers).

La Communauté de communes doit émettre un avis avant le 2 juin.

En l'absence, à ce jour, de l'avis de la commune, qui doit délibérer lors du conseil municipal du 26 mai prochain, le bureau communautaire reporte le sujet à la prochaine réunion de bureau.

Ressources Humaines

Services Généraux : politique ressources humaines

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique que la procédure de recrutement dans la fonction publique est par voie de concours pour les catégories A et B et la majorité des grades de la catégorie C. Cependant, pour les grades de l'échelle C1 de toutes les filières, comme le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint technique, les agents sur des postes permanents sont recrutés par voie directe, c'est-à-dire stagiaires sans concours. La période de stage d'une durée d'un an permet à la collectivité d'évaluer l'agent à travers des bilans trimestriels qui permettront d'aboutir ou non à une titularisation.

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des ressources humaines, il est proposé de stagier tous les agents placés sur des postes permanents de l'échelle C1, c'est à dire au grade d'adjoint administratif et d'adjoint technique afin de se conformer à la réglementation.

Ainsi, 12 agents en tout seraient concernés, ce qui représente 9,19 ETP :

- 2 au service assainissement (dont un prévu sous l'ancienne mandature pour le 20/07/2026), soit 2 ETP,
- 6 au service déchets ménagers (dont un prévu sous l'ancienne mandature pour le 24/07/2026), soit 3,89 ETP,
- 2 à l'office du tourisme en CDD et 2 en CDI, soit 3,3 ETP.

A l'avenir, pour chaque recrutement au grade de l'échelle C1, il sera directement proposé de stagier l'agent. Cette nouvelle politique permet de sécuriser les agents et de renforcer l'attractivité de BLM.

Dispositifs Insite (accueil de stagiaires et de jeunes)

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique qu'une des orientations politiques du programme de campagne porte sur le développement des stages sur le territoire dans le volet sur l'installation des jeunes, en vue de la « brigade jeunes ».

L'association InSite propose des dispositifs d'accompagnement des missions au cœur des communes rurales afin d'y faire vivre des projets culturels, sociaux et environnementaux.

1. **Le stage rural**, qui est en phase expérimentale jusqu'en août 2027, subventionné par le Massif Central, met en relation les acteurs des territoires ruraux avec des jeunes issus d'un cursus universitaire (licence, master, etc..) afin qu'il valide celui-ci.

Il s'agit d'un stage de 6 mois d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Le stagiaire est indemnisé par InSite à raison de 4,50€ de l'heure.

En contrepartie, la collectivité d'accueil doit mettre en place une équipe locale de référents / tuteurs et mettre à disposition un logement à titre gracieux.

L'avantage pour la collectivité est qu'elle recrute des compétences sur des projets précis et poussés. A l'issue du stage, le jeune fournit un livrable.

Le nombre de stagiaires est limité en fonction des « sessions » puisqu'il s'agit d'un projet expérimental. Actuellement, pour l'automne 2026, le nombre de stages est atteint. Par contre, pour janvier 2027, le quota n'est pas atteint pour le moment. Par ailleurs, le début d'année est une période profitable pour avoir des profils diversifiés.

2. **Le Volontariat rural** : mobilise des jeunes de 18 à 30 ans en service civique à raison de 24 heures hebdomadaires qui pendant 6 mois s'installent au cœur des communes rurales afin d'y faire vivre des projets dans 3 domaines :
- Animation et lien social
 - Culture et patrimoine
 - Environnement et développement durable

A la différence de la plupart des missions de service civique, l'expérience InSite se vit comme un Erasmus rural : les jeunes s'installent pendant 6 mois en immersion sur le territoire où ils mènent leur mission. Leur volontariat est souvent au carrefour de plusieurs initiatives culturelles, sociales et environnementales. Ils créent du lien social avec l'ensemble des habitants et mettent en pratique un art de vivre ensemble, respectueux du vivant.

Pour un service civique, l'indemnité mensuelle s'élève à 619,83 euros nets. Elle se compose de 504,98 euros versés par l'État et 114,85 euros versés par la structure d'accueil. Dans le cadre du volontariat rural, l'indemnité de substance de la structure d'accueil est remplacée par la mise à disposition à titre gracieux de l'hébergement.

InSite développe un parcours d'accompagnement des communes qui s'adapte aux besoins et enjeux spécifiques à chaque territoire. L'association commence par mettre autour de la table l'ensemble des acteurs locaux (élus, porteurs de projets associatifs, etc.) dans une dynamique collective afin de réaliser un diagnostic conjoint du territoire et de faire émerger des missions volontaires utiles pour le territoire et épanouissantes pour les jeunes. Ensuite, InSite recrute et forme les volontaires, accompagne et outille les partenaires locaux, suit les projets et valorise les actions menées localement. Il faut compter un an de travail préparatoire avant le début de la mission.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rural de l'Agence National de la Cohésion du Territoire (ANCT), il suffit de remplir un formulaire dédié avant le 30 septembre 2026 pour accueillir des jeunes en 2026-2027.

Pour bénéficier des dispositifs InSite, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1. Envie de travailler avec des jeunes en créant une équipe locale de référents / tuteurs,***
- 2. Possibilité d'hébergement des stagiaires/volontaires,***
- 3. Adhésion à InSite à prix libre.***

A titre informatif, l'adhésion à la FOL pour un service civique était de 150€ en 2022.

Voirie

Point sur les études et travaux des ouvrages d'art

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre du groupement de commande pour la réparation des ouvrages d'art, les études complémentaires se poursuivent afin de fournir les données nécessaires qui permettront de finaliser la phase PRO (PROJET : définition avec précision des choix architecturaux, techniques et financiers du projet).

Pont de la Cousée (MS2) :

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B, montant de l'AVP : 150 561.40 HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Etude géotechnique (*montant minoré par rapport à celui annoncé compte tenu du choix de la solution 1*)
- Levé topographique
- Etude subaquatique (dépendant des conditions météo)
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau)

Pont du Prabis à Villapourçon (MS3) :

Les élus ont retenu la solution n°2 de l'indice C, montant de l'AVP : 106 958.50 HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau)

Pont du Barrage à Biches (MS4) :

Les élus ont retenu la (seule) solution de réparation de l'AVP indice B, montant de l'AVP 205 494.00 HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Levé topographique
- Etude géotechnique (*non évoquée dans l'AVP*)
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau)

Pont de la route de Brinay à Alluy (MS6) :

Les élus ont retenu la (seule) solution de démolition / reconstruction de l'AVP indice A, montant de l'AVP : 670 045.42 HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Etude géotechnique
- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau)

Pont de Bellevaux Brinay / Limanton (MS1) :

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B (sous réserve de validation par l'ABF). Montant de l'AVP : 275 563.20 HT.

Des études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Etude géotechnique
- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau)

En parallèle de ces données en attente, il conviendra de déclencher la T.O.4 MC3 (tranche optionnelle 4, mission complémentaire 3) : « aide à la constitution du dossier « *dispositif d'aide du Programme National Pont* » du CEREMA » afin de pouvoir bénéficier de l'appui d'INGEROP (MOE) dans la constitution des pièces techniques à fournir au CEREMA.

(N.B. : cette tranche MC3 bénéficie d'un co-financement de la Banque des Territoire (50%))

Les dates de fin de réception des offres pour les études complémentaires sont le 11 et 13 mai. Ces offres partiront ensuite en analyse par la MOE.

Tourisme

Etang de chèvres

L'étang de chèvres nécessite la réalisation de travaux suite à des malfaçons constatées sur le moine (fuite). Un accord transactionnel a été passé avec l'assurance du titulaire du marché ayant réalisé les travaux.

La Communauté de communes a recruté un maître d'œuvre qui a élaboré le cahier des charges pour les travaux. Le marché de travaux vient d'être publié.

Concernant l'entretien de l'étang et de ses abords, il est réalisé par le chantier d'insertion d'une part et par un agriculteur qui fait les foins.

Pour ce qui est de la surveillance du niveau d'eau, notre garde particulier (riverain) s'en occupe ainsi que notre agent en charge des bâtiments.

Le chantier d'insertion sera sollicité pour l'entretien, des devis seront demandés pour enlever des branches.

Assainissement

Extension du réseau d'assainissement Rue de Palluau – Champs de Foire - Ecole Maternelle

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le réseau d'assainissement collectif de Luzy ne couvre pas la rue de Palluau et l'école maternelle alors que ce secteur se situe dans le zonage d'assainissement collectif. Avec les travaux du champ de foire, il a été constaté le besoin de créer une extension de ce réseau.

Une convention de maîtrise d'œuvre est en cours de signature avec Nièvre Ingénierie pour bénéficier en premier lieu d'une estimation du coût des travaux.

Sont prévus au budget 2026 : 5 000 € d'étude et 60 000 € de travaux. Nièvre Ingénierie propose un taux de rémunération de 9 % pour les travaux entre 50 000€ et 100 000€.

Le conseil communautaire délibérera pour lancer les travaux lorsque Nièvre Ingénierie aura livré l'avant-projet et les études de projet.

Questions diverses

ZAE Chatillon

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'en raison du départ de l'agent en charge du diagnostic zones humides de la Chambre d'agriculture, les délais prévus ne pourront être respectés. Elle propose de contractualiser avec Campus développement pour la réalisation d'un diagnostic zone humide afin de respecter le calendrier initial.

Dates de réunion 2026

Bureaux Communautaires :

Lieu : site administratif de la CCBLM à Cercy-la-Tour à 18h

- Jeudi 8 janvier 2026
- Jeudi 5 février 2026
- Jeudi 19 février 2026
- Jeudi 23 avril 2026
- Mardi 12 mai 2026
- Jeudi 28 mai 2026
- Jeudi 11 juin 2026
- Jeudi 25 juin 2026
- Jeudi 23 juillet 2026
- Jeudi 3 septembre 2025
- Jeudi 1^{er} octobre 2026
- Jeudi 15 octobre 2026
- Jeudi 12 novembre 2026
- Jeudi 26 novembre 2026

Dates des Conseils Communautaires :

- Mardi 20 Janvier 2026 à la salle des Fêtes de Sermages
- Jeudi 5 Mars 2026 à la salle des Fêtes de Saint-Honoré-les-Bains.
- Jeudi 16 avril 2026 à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert
- Jeudi 30 avril 2026 à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert
- Jeudi 4 juin 2026 à la salle des fêtes de Luzy
- Jeudi 9 juillet 2026 au centre socio-culturel de Cercy-la-Tour
- Jeudi 17 septembre 2026 à la Salle des fêtes de Chatillon-en-Bazois
- Jeudi 29 octobre 2026 à la MJC de Fours.
- Jeudi 10 décembre 2026 à la salle des Fêtes de Brinay.

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire de séance,



Didier BOURLON.

**La Présidente de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan**



Jocelyne GUÉRIN.